AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260709-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 09-07-2026
Publication le : 09-07-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Laurence VELLA a donné pouvoir à Madame Rachel KALLOU, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Madame Vanessa JORGE a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ROYER, Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER et Madame Agathe PASQUIER a donné pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-108

Dénomination de voies privées

Monsieur le Premier adjoint, en charge des Travaux et de la voirie expose :

Conformément à l'article L2121-30 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Certaines voies privées n'ayant pas de nom posent des problèmes aux personnes y habitant, notamment pour la distribution du courrier et la localisation GPS. Il convient donc de les nommer.

Il est proposé de nommer les voies de circulation suivantes ;

- **Impasse des Noisetiers** : la voie du lotissement dont l'entrée se situe entre le 65 et le 67 chemin de Saint Jean de Chépy,
- **Allée du Petit Verger** : la voie du lotissement « Le Clos Isabelle » dont l'entrée se situe rue Robert Dubarle.

.../...

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20260709-6-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 09-07-2026

Publication le : 09-07-2026

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Premier adjoint, en charge des Travaux et de la voirie, et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **APPROUVE** les dénominations ci-dessus, Impasse des Noisetiers et Allée du petit verger.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 6 juillet 2026
Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

